

<http://snetap-fsu.fr/14-et-15-decembre-2011-CAP-des.html>



Compte rendu

14 et 15 décembre 2011 - CAP des PLPA

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PLPA -

Date de mise en ligne : jeudi 19 janvier 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Cette [CAP](#) a examiné les révisions de note et d'appréciation 2011 et les avancements d'échelon des [PLPA](#) classe normale et de la hors classe du 1er septembre 2011 au 31 août 2012.

Sommaire

[Révisions de note et d'appréciation](#)

[Avancement d'échelon](#)

[Questions diverses](#)

[Mouvement 2012](#)

[Congé formation - Congé mobilité](#)

Révisions de note et d'appréciation

Cette année, à notre demande, les notes moyennes de chaque échelon étaient annexées à la Note de Service, ce qui a permis aux agents de se positionner dans les échelons.

Constat : 18 demandes de révision de note pour l'année 2011 ont été examinées

- 13 ont été revues à la hausse de 0,14 à 2.86 points : agents pour lesquels l'écart avec la moyenne était non justifié par les faits ou les appréciations.
- cinq ont été maintenues

Six demandes de révision d'appréciation :

- cinq ont été modifiées
- une maintenue

Chaque dossier est longuement discuté et nous défendons bien sûr les collègues avec les arguments qu'ils nous fournissent.

Remarque : Le système de notation doit prochainement être abandonné au Ministère, cependant pour les enseignants il devrait perdurer.

Avancement d'échelon

1. Les modalités actuelles :

Le système actuel prévoit un avancement :

- au grand choix pour 30% des agents promouvables au grand choix
- au choix pour 5/7 des agents promouvables au choix
- à l'ancienneté pour les autres.

Ce système différentiel peut induire des écarts de 10 ans entre une carrière au grand choix et une carrière à l'ancienneté. 10 ans : ce sont des dizaines de milliers d'euros de différence.

2. Les critères de sélection des promus :

Nous ne pouvons pas modifier l'injustice de fond mais nous pouvons essayer de corriger les inégalités. Le système actuel de l'avancement à 3 vitesses nous amène à discuter des critères de sélection des promus parmi les promouvables.

Les informations que nous possédons sont :

- la note administrative
- le mode d'avancement de l'échelon précédent
- le nombre de promotions au grand choix et au choix dans la totalité de la carrière en tant que titulaire et le « gain » en nombre de mois « gagnés » par rapport à un avancement à l'ancienneté. Par exemple : par rapport à un avancement à l'ancienneté, le gain est pour l'accès au 8ème échelon, de 6 mois au choix et de 12 mois pour un avancement au grand choix.
- l'âge de l'agent

Pour corriger les écarts décrits précédemment et comme 70% des promouvables ne peuvent être promus au Grand Choix, nous proposons l'alternance dans la répartition des grands choix, des choix et de l'ancienneté : ceci est le moins injuste et permet d'obtenir un durée de carrière moyenne pour la majorité.

Les élus SNETAP-FSU proposent des agents sur la base de principes généraux, mais chaque échelon est, du fait de la répartition des notes, un cas particulier et nous sommes obligés de les adapter.

Critères pris en compte pour une promotion :

- le Gain au cours de la carrière (Croissant)
- l'Alternance [Grand choix] - [Choix ou Ancienneté]
- la Note (croissant avec le gain) rarement inférieure à la moyenne pour le Grand Choix, rarement inférieure d'un à la moyenne pour le Choix
- l'âge, pour les plus âgés de nos collègues proches de la retraite (cela existe encore) nous pouvons être amenés à faire abstraction des critères Gain, Dernier avancement et Note.

Si votre note est inférieure aux notes limites vous n'avez que très peu de chance d'être promu.

Le seul moyen dont vous disposez est la demande de révision de note.

3. Bilan

Avancement du 1.09.2011 au 31.08.2012

PLPA Classe normale	Note moyenne	Promou- vables	Promus au Grand Choix	Promus au Choix	Promus à L'Ancienneté
Du 2 au 3			Sans Objet	Sans Objet	
Du 3 au 4	15,77	9	Sans Objet	Sans Objet	9
Du 4 au 5	16,45	44	10	Sans Objet	28

Du 5 au 6	17,53	89	15	26	21
Du 6 au 7	18.31	155	28	51	26
Du 7 au 8	19.07	289	64+4HQ	87	38
Du 8 au 9	19.44	358	61+11HQ	98	24
Du 9 au 10	19.76	264	49+4HQ	59	18
Du 10 au 11	19.88	49	8+2HQ	13	4
Totaux					

1257|235+21HQ|334|169|

HQ : hors quota

Soit 737+ 21HQ promus (58.63%+1.67%HQ) dont 31.88+ 2.77%HQ au Grand Choix, 45.31% au Choix, et 22.93% à l'Ancienneté

Et 196 promus aux échelons de la Hors Classe, 74 au 5ème, 53 au 6ème, 69 au 7ème, tous à l'ancienneté.

Questions diverses

Mastérisation :

La [DGER](#) dit avoir entendu et répondu à toutes les demandes des stagiaires.

Elle a réaffirmé qu'ils n'auraient ni heure supplémentaire, ni classe d'examen, ni charge de professeur principal. En cas de difficultés tu peux nous contacter. La DGER assure que les remplacements sont effectués mais nous avons des doutes. Nous avons demandé que soit présenté un bilan de cette deuxième année de stage en situation lors de la [CAP](#) du mois de mai.

Concours 2011 : pénurie non quasi-absence

Seules deux options sont ouvertes en 2012, le ministère a trouvé la solution pour lutter contre la précarité !!!

Hors classe :

L'arrêté fixant le ratio promus/promouvables pour 2012-2014 n'a pas été encore publié. Un groupe de travail s'est réuni et a décidé de modifier le barème pour faciliter la promotion des collègues recrutés par loi de titularisation de 1983 et 1995 de leur accorder 10 points supplémentaires

Déprécarisation : toujours rien de concret.

Pas d'annonce concrète pour les contractuels d'enseignement, un recensement des non titulaires est fait, mais la loi n'est toujours pas votée

MIS : « le calme avant la tempête ».

L'administration a annoncé pour 2012 que 13 collègues seraient concernés. Nous avons dénoncé cette procédure surtout qu'elle s'accompagne le plus souvent d'un manque d'analyse prévisionnelle à moyen terme

Techniques comptables et bureautiques :

La suppression de cette option de concours est une aberration, le ministère nous l'explique par la suppression de cette discipline des programmes, qui a modifié les programmes ?

Mouvement 2012

La circulaire mouvement a été publiée le 22 décembre 2011

Les dates des CAP mouvements sont 13 et 14 mars pour le 1er tour et le 4 avril pour le second

La transmission d'une copie de votre demande doit être envoyée en parallèle de l'envoi de l'original à l'administration à l'adresse suivante :

SNETAP-FSU

Coordinateur de la CAP des PLPA

251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

Congé formation - Congé mobilité

L'étude des demandes de congé formation et de congé de mobilité aura lieu la 1ère quinzaine de février La circulaire a été publiée le 22 Décembre 2011

Toute demande est rejetée si elle n'est pas accompagnée de la lettre de motivation demandée. Il faut que le dossier soit complet, bien argumenté et prévoyant une formation qualifiante homologuée.

L'administration retient en priorité les demandes permettant d'acquérir le niveau bac + 3 (licence) pour les titulaires d'un diplôme bac + 2 ([BTSA](#), DEUG, DUT)

Les élus à la CAP :

Bernard MOINE

Joël SYLVESTRE

Alain FERRIOL

Isabelle DANÉ-SÉOSSE

François BALLÉE

Véronique AUBIN

Gurvan SIMON (expert lycée maritime)